

# Protection sociale - Les retraites

## La retraite à 60 ans, c'est notre droit !

Le gouvernement n'attendra pas 2012 comme prévu pour légiférer sur les retraites.

La frappe ne sera pas chirurgicale !

Toutes les pistes sont ouvertes surtout celles qui consisteront à rendre plus difficile l'accès à une retraite à taux plein !

## Les contre-indications de la politique gouvernementale au détriment d'une meilleure retraite pour les salariés :

- Remise en cause de l'âge légal de la retraite à 60 ans.
- Poursuite de l'augmentation de la durée de cotisation après 2012 au-delà des 41 ans prescrit dans la loi de 2003.

- Référence non plus aux 25 meilleures années pour le calcul de la retraite mais à la totalité de la carrière (*le passage en 1993 des 10 aux 25 meilleures années a provoqué une perte de 12 % environ du montant des retraites*).
- Majoration de durée d'assurance pour les parents liée obligatoirement à un congé parental.

De plus personne ne sait si l'accord de retraite complémentaire qui permet de financer la retraite avant 65 ans (AGFF) sera reconduit après le 31 décembre 2010. Dans ce cas, ce serait 22 % de perte sur la retraite.

**La retraite, c'est aussi une question de répartition des richesses.**